

DEMANDE DE CERTIFICAT D'EXERCICE

NOM DE LA FIRME (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

DATE DE LA DEMANDE

TRAITEMENT

Toutes les sections de la demande doivent être remplies au complet. Veuillez prévoir de 2 à 3 semaines pour le traitement de la demande à partir de la date de réception.

SECTION 1

NOM DE LA FIRME

Assurez-vous que le nom de la firme est le même que celui qui apparaît dans vos statuts constitutifs et votre certificat d'assurance.

Si vous souhaitez utiliser un nom anglais et un nom français pour la firme, assurez-vous de fournir les deux noms dans la demande.

ADRESSE

Adresse complète.

FORME JURIDIQUE DE LA FIRME

Choisissez l'une des trois formes juridiques. Dans le cas d'une corporation (ou société par actions), votre demande doit inclure une copie des statuts constitutifs. Pour assurer le traitement sans délai de votre demande, assurez-vous d'inclure ce document.

NOTE: Les employés du détenteur d'un certificat d'exercice qui désirent obtenir un certificat d'exercice au nom de la firme doivent fournir un document attestant du consentement de l'employeur.

PAPIER À EN-TÊTE

Vous devez joindre à votre demande un modèle du papier à en-tête de votre firme. Selon le règlement administratif 6.5.4 : « Les titulaires d'un certificat d'exercice ajoutent à leur papier à en-tête le nom de toutes les personnes responsables de l'exercice de la profession d'architecte. Les noms constituent une liste distincte de la dénomination de la firme. »

SECTION 2

Indiquez le nom du membre, son titre au sein de la firme, précisez s'il est responsable de l'exercice de l'architecture et les associations professionnelles auprès desquels il est inscrit.

SECTION 3

Doit être remplie par toutes les corporations (sociétés par actions) qui demandent un permis d'exercice.

SECTION 4

Veuillez indiquer le nom des membres immatriculés ou des membres qui appartiennent à une association accordant la réciprocité qui sont autorisés à exercer la profession au nom de la firme.

FRAIS

Le paiement des frais requis doit accompagner votre formulaire de demande original et.

RÉTABLISSEMENT DU CERTIFICAT s'il y a lieu

Les détenteurs d'un certificat d'exercice en règle qui ne l'ont pas renouvelé pendant une période d'au plus trois (3) ans devront payer les frais et droits suivants :

- les frais de renouvellement impayés pendant la période au cours de laquelle le certificat d'exercice n'a pas été renouvelé:
- les frais de renouvellement de l'année en cours.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Vous devez joindre à votre demande une preuve de couverture d'assurance responsabilité professionnelle sous la forme d'un certificat émis par l'assureur. Le nom de l'assuré doit être le même que celui du demandeur d'un certificat d'exercice et l'AANB doit être mentionnée en tant que détentrice du certificat.

COENTREPRISE

Dans le cas d'une coentreprise, les demandeurs doivent joindre un document qui décrit la coentreprise et qui nomme les membres qui la composent.

SECTION 1

Nom	de la	i firme :				
Adre	sse :					
			(rue)	(ville)	(province/État)	(code postal/zip)
Téléphone : Personne-ressource :				Courriel :	:	Site Web:
			Courriel :			
Adre	sse p	ostale :				
(si différente)			(rue)	(ville)	(province/État)	(code postal/zip)
•	No Pa	ouveau-Bruns er la présente	swick, au nom de	la firme mentionnée ci-dess testons que l'une des fonctions	sus.	ar la <i>Loi sur les architect</i> es de les de la firme mentionnée
•		•	, j'atteste/nous at cocher une case	testons que la profession d'a	architecte sera exercée	sous la supervision et la
		Dans le	e cas d'une ENTR	REPRISE Á PROPRIÉTAIRE	UNIQUE, du patron de l	a firme, qui est architecte.
				ÉTÉ EN NOM COLLECTIF, un directeur ou un employé		n associé, un employé de la nnes.
		l'archite directe	ecture au Nouvea urs ou administra	ration non-résidente qui dem au-Brunswick doit démontre ateurs de la société ou de la oins un est un architecte.	r au Conseil qu'au moins	
			e cas d'une CORI nployé de la soci		AR ACTIONS, d'un adm	inistrateur, d'un dirigeant ou
		l'archite chaque	ecture au Nouvea e catégorie d'action	ration non-résidente qui dem au-Brunswick doit démontre ons avec droit de vote de la ngénieurs et enregistrées à l	r au Conseil que la majo corporation sont détenu	
	for	rmée de soci	étés par actions,	té en nom collectif, d'une so tous les associés, les dirigea ttriculés de l'Association.		
		CI-JOINT u	ne copie des stat	tuts constitutifs pour ladite c	orporation.	
		CI-JOINT u	ın modèle du pap	ier à en-tête de la firme.		
		CI-JOINT u obligatoire.		urance attestant de la couve	rture d'assurance respo	nsabilité professionnelle
•	Je	suis employe	é/nous sommes ε	employés du détenteur d'un	certificat d'exercice, et v	ous trouverez ci-joint une

lettre de mon/notre employeur indiquant que j'ai/nous avons obtenu son consentement pour offrir des services

d'architecture au public.

Indiquez les noms des patrons, associés ou administrateurs. Précisez quelles sont les personnes responsables de l'exercice de l'architecture et nommez les associations professionnelles auprès desquelles elles sont inscrites.

Toute société en nom collectif ou corporation ou société par actions de l'extérieur du Nouveau-Brunswick qui demande un certificat d'exercice doit démontrer à la satisfaction du Conseil :

• Qu'au moins les deux tiers des associés, patrons ou administrateurs de la firme sont des architectes ou des ingénieurs et qu'au moins une personne est architecte.

NOM	TITRE	RESPONSABLE DE 'EXERCICE DE L'ARCHITECTURE	ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

SECTION 3

Inscrivez tous les actionnaires de la corporation ou société par actions et le nombre d'actions de chaque catégorie qui sont détenues à titre véritable par les actionnaires et qui sont enregistrées à leur nom. Précisez le capital autorisé de la corporation et le capital autorisé que représente chaque catégorie d'actions. Précisez également, pour chaque catégorie, si les actions sont avec ou sans droit de vote. Toute corporation ou société par actions de l'extérieur du Nouveau-Brunswick qui présente une demande de certificat d'exercice afin de pratiquer l'architecture au Nouveau-Brunswick doit démontrer à la satisfaction du Conseil que la majorité des actions émises pour chaque catégorie d'actions avec droit de vote sont détenues à titre véritable par des architectes et ingénieurs et sont enregistrées à leur nom.

ACTIONNAIRES	POURCENTAGE DE PROPRIÉTÉ			
	CATÉGORIE	CATÉGORIE	CATÉGORIE	
			_	
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS :				

SECTION 4

	z les membres immatriculés ou membres d'un ordre d'architectes accordant la réciprocité qui sont autorisé run sceau au nom du demandeur de certificat d'exercice.	s à
DÉCI	RATION	
•	J'accepte/nous acceptons en tant que détenteur d'un certificat d'exercice de <u>respecter la loi et les règlement administratifs</u> de l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick.	<u>s</u>
•	J'accepte/nous acceptons que seules les personnes nommées à la section 4 de la présente demande soient autorisées à apposer leur sceau au nom du demandeur.	
•	J'atteste/nous attestons que la liste des patrons, associés et administrateurs de la section 2, et dans le cas des corporations, que les renseignements sur les actionnaires, fournis à la section 3 de la présente demande, sont exacts.	
•	J'inclus/nous incluons à la demande le paiement <u>de tous les frais requis</u> totalisant la somme de	\$.
•	Je comprends/nous comprenons que cette demande ne sera examinée que si elle est complète à tous les égai et qu'elle est accompagnée :	ds
	d'une copie des statuts constitutifs dans le cas d'une corporation ou société par actions	
	□ d'un modèle du papier à en-tête de la firme	
	d'un certificat d'assurance attestant de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire	
Nom	membre immatriculé :	
Signa	re : Date :	